



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
- VU** l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
- VU** l'article R.610-5 du code pénal,
- VU** la demande présentée par la SARL ECO VIDANGE - représentée par Monsieur GAMAND Jean-Philippe - 50 rue Martin Nadaud - 87240 AMBAZAC, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'effectuer un nettoyage de cuve (pour le compte de la banque Tarnaud), 20/22 place Emile Parrain, le mardi 18 août 2026 de 8 h 30 à 10h30.

CONSIDERANT que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation du stationnement.

ARRETE

- Article 1 :** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous réserve du respect des prescriptions suivantes :
- Article 2 :** Pendant la durée du chantier, le stationnement sera interdit sur quatre places selon le plan ci-joint.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur. La mise en place et la maintenance de la signalisation sont à la charge et sous la responsabilité du demandeur.
- Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.
- Article 5 :** Toutes les signalisations et pré-signalisations réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 6 :** Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le six août deux mille vingt-six.

Destinataires :

- **Le Maire de La Souterraine,**
- **Madame la Lieutenant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,**
- **SARL ECO VIDANGE, Monsieur GAMAND Jean-Philippe.**

Pour le maire & les.....

Adjoint(s) empêché(s)

Et par suppléance

Le.....me adjoint



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Patrice Fillard

